

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait des registres des Délibérations du Conseil d'AdministrationSEANCE DU 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. PERIES Jean-Philippe, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 22 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membre(s) représenté(s) : 2

Nombre de membres votants : 11

Membres présents : PERIES Jean-Philippe, KOHAUT Catherine, CHAIZE Catherine, JARLEGAND Elisabeth, DJINIADHIS Sabine, THEN Charlène, PRON Claude, LE PELLETIER Emmanuel, FRADE VIEIRA Catarina

Membre(s) représenté(s) : VAILLANT Bénédicte, PIERS Mariela

Membre(s) excusé(s) : VAILLANT Bénédicte, PIERS Mariela

Membre(s) absents : /

Assistai(en)t à la séance : Mme Hélène CHARPENTIER, directrice de l'EHPAD ; M. COREN Aurélien, directeur-adjoint de l'EHPAD, Mme FERRON Emilie, action sociale.

Délibération n° 30- CCAS - Désignation des membres de la commission permanente

Vu l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que la commission permanente doit être composée pour moitié de conseillers municipaux et pour moitié de membres nommés, désignés les uns et les autres par le Conseil d'administration ;

A la suite de la création de la commission permanente, il convient de désigner les 4 membres devant siéger au sein de cette instance.

Considérant la candidature de Mme KOHAUT Catherine ;

Considérant la candidature de Mme CHAIZE Catherine ;

Considérant la candidature de M. PRON Claude ;

Considérant la candidature de M. LEPELLETIER Emmanuel.

Monsieur le président questionne l'assemblée pour savoir s'il y a d'autres candidats.



*Pas d'autres candidatures.*

Il est proposé au Conseil d'administration, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à un scrutin public pour la nomination des membres de la commission permanente.

Après débat, le Conseil d'Administration décide à 9 voix pour et 2 abstentions

- De désigner
  - Mme KOHAUT Catherine
  - Mme CHAIZE Catherine
  - M. PRON Claude
  - M. LEPELLETIER Emmanuel, Membres de la commission permanente en vue de siéger au sein de la commission permanente du CCAS ;
- D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer tous documents nécessaires et prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Monsieur le Président du CCAS, Jean-Philippe PERIES



Centre Communal d'Action  
Sociale (CCAS)  
d'Arvadon  
GOLFE DU MORBIHAN